



Toilettes extérieures dans copropriété

Par **nounours94**, le **29/08/2013** à **12:25**

Bonjour,

J'ai acheté il ya 10 ans un T2 en rez-de-chaussée d'une petite copropriété en centre ville.

A l'origine ce T2 faisait partie d'un local commercial (scindé en 2 à présent, avec mon appartement côté cours et un salon de coiffure côté rue).

A ce local commercial, étaient rattachées des toilettes construites en dur (situées à 1,50 m de ma fenêtre de chambre) qui font à présent partie du lot du salon de coiffure.

J'ignorais quand j'ai acheté l'appartement la destination de ce local, qui depuis que je suis arrivée fait office de réserve à bois.

Or, le salon vient d'engager un employé homme et comme il a l'obligation d'avoir des toilettes séparées pour les hommes et les femmes, il souhaite remettre ces toilettes en fonctionnement.

Que puis-je faire ?

A toutes fins utiles, je précise que mon appartement donne sur une sorte de cours intérieure en renforcement où sont situées ces fameuses toilettes, les containers de recyclage, le scooter de ma voisine, ma voiture et maintenant le tas de bois de mon voisin.

J'ai donc du passage pour les poubelles, le scooter et maintenant les toilettes à 1,50 de ma fenêtre de chambre !

Y a t-il des normes d'hygiène interdisant l'usage de toilettes si proches d'une habitation ?

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement,
Aude

Par **HOODIA**, le **02/09/2013** à **17:06**

Bonjour,
la réponse se trouve dans le RC !